



PRÉPARER L'AVENIR D'UN PAYS
avec les enfants et les jeunes

**PLANS D'ACTION NATIONAUX EN FAVEUR DE
L'ENFANCE**

élaborés avec la participation des enfants et des jeunes

Septembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : CONTEXTE

- Comment les avis des enfants et des jeunes ont-ils été recueillis ? Page 3
- Le plan d'action mondial Page 4
- L'élaboration des Plans d'action nationaux Page 5
- Qu'est-ce qu'un plan d'action national ? [encadré] Page 5
- Qui doit être impliqué dans l'élaboration de plans d'action nationaux ? Page 6
- Les enseignements tirés de l'expérience des années 1990 Page 6

SECTION 2 : FAIRE PARTICIPER LA JEUNESSE

- Pourquoi faut-il impliquer les enfants et les jeunes ? Page 8
- Les expériences antérieures de consultation des enfants et des jeunes Page 9
- Les obstacles à la participation des enfants et des jeunes Page 10
- Que doivent faire les enfants et les jeunes eux-mêmes ? Page 11
- De quelle manière les gouvernements doivent-ils impliquer les enfants et les jeunes dans l'élaboration des plans d'action nationaux ? Page 12
- De quelle manière la société civile peut-elle soutenir la participation des enfants et des jeunes ? Page 13
- Comment peut-on s'assurer que toutes les voix des enfants sont entendues ? Page 15
- De quelle manière les enfants et les jeunes doivent-ils participer à la mise en oeuvre et au suivi des plans d'action nationaux ? Page 17
- Quelles méthodes et approches peuvent permettre aux enfants d'avoir plus d'influence sur l'élaboration des plans d'action nationaux ? Page 18
- Quel serait, pour les enfants et les jeunes, le sens d'une réelle participation ? Page 19
- Dernier Acte - L'évaluation de la consultation par les enfants Page 20

SECTION 1 : CONTEXTE

La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2002 sur l'enfance s'est conclue sur l'engagement des dirigeants des pays du monde et des gouvernements de créer un monde meilleur pour les enfants. La manière dont ils procéderont est expliquée dans le document intitulé « Un monde digne des enfants », qui contient :

- une « Déclaration » des principes fondamentaux et des objectifs,
- un « Plan d'action » mondial.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan mondial, les gouvernements ont convenu de préparer, entre la Session extraordinaire sur l'enfance et la fin 2003, des plans d'action nationaux en faveur de l'enfance¹. Ces plans d'action nationaux décriront la manière dont les gouvernements oeuvreront pour atteindre dans leur pays, les buts et objectifs fixés dans le plan mondial.

Dans le plan d'action mondial, les gouvernements reconnaissent qu'« [ils doivent] respecter le droit d'expression [des enfants et des adolescents] ainsi que leur droit de participer dans toutes les décisions qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur degré de maturité ». Dès lors que les plans d'action nationaux sont élaborés pour offrir aux enfants une vie meilleure et pour faire de leurs droits une réalité, il est essentiel que les enfants et les jeunes eux-mêmes puissent contribuer à la conception et à l'élaboration de ces plans d'action nationaux. Les enfants sont les principales « parties prenantes », et pour que les objectifs fixés puissent être atteints, il est important que leurs voix soient entendues.

Mais de quelle manière les gouvernements doivent-ils procéder pour établir un réel « partenariat » avec les enfants et les jeunes ? Pour répondre à cette question, Save the Children a décidé de demander aux enfants et aux jeunes, dans différentes régions du monde, quelles sont les mesures que les gouvernements devraient selon eux appliquer. Ce rapport est un résumé des avis recueillis, ainsi que les idées et propositions des jeunes interrogés sur la manière dont les gouvernements pourraient impliquer les enfants et les jeunes, au moment où ils s'apprêtent à élaborer les plans d'action nationaux.

Comment les avis des enfants et des jeunes ont-ils été recueillis ?

Le présent rapport se fonde sur les conclusions de consultations organisées avec les enfants et les jeunes en mars et avril 2002. Des lignes directrices avaient été préparées pour fournir des informations sur l'élaboration des plans d'action nationaux et pour demander aux enfants et aux jeunes leur avis sur la manière dont ils pourraient être impliqués. Ces lignes directrices proposaient que l'approche des enfants et des jeunes soit fondée sur leurs expériences antérieures d'exercices similaires et sur les enseignements qu'ils ont pu tirer de telles expériences.

Des enfants et des jeunes issus de 14 pays ont accepté de participer à ces discussions. Des réunions de consultation ont été organisées dans ces pays par Save the Children et d'autres organisations de

¹ Ces plans d'action nationaux sont également désignés sous les dénominations Plans d'action nationaux ou Programmes d'action en faveur de l'enfance

promotion et de défense des droits des enfants actives dans ces pays². Comme le montre la liste ci-dessous, tout un éventail de pays plus ou moins développés et situés dans différentes régions du monde ont participé à la consultation :

- L'Inde (Andhra Pradesh)
- La Serbie
- L'Ouganda
- Les Pays-Bas
- La Suède
- L'Uruguay
- La Colombie
- L'Argentine
- La Roumanie
- Le Népal
- Le Pérou
- L'Albanie
- Le Guatemala
- Le Bangladesh

Les conclusions de chaque consultation ont été rédigées et ont servi de base à la préparation de la seconde section de ce rapport. Nous avons également reçu la contribution de l'atelier consacré à cette question et qui a réuni de nombreux participants à la Session extraordinaire sur l'enfance de mai 2002.

Quoique, ces consultations ne peuvent prétendre être « représentatives » des points de vue de tous les enfants du monde, elles représentent tout de même les points de vue d'un groupe de jeunes plus expérimentés que la moyenne sur les méthodes visant à assurer que la voix des enfants est entendue dans les décisions qui les concernent directement. Par conséquent, leurs opinions et leurs propositions sont dignes d'une attention particulière.

Save the Children souhaite exprimer ses sincères remerciements aux plus de 4500 enfants, jeunes et adultes qui ont travaillé ensemble pour mener à bien cette consultation dans un délai très bref. Nous voulons leur rendre hommage, car convaincus de l'importance de cette mission, ils ont redoublé d'effort afin que les conclusions de cette consultation puissent être présentées aux délégués participant à la Session extraordinaire sur l'enfance.

Le plan d'action mondial

Le plan d'action de la Session extraordinaire sur l'enfance a été élaboré par les gouvernements des pays du monde lors de négociations qui se sont déroulées entre novembre 2000 et mai 2002. Il comporte quatre « axes prioritaires d'action » sur lesquels les gouvernements s'engagent à concentrer leurs efforts :

- Promouvoir une bonne hygiène de vie
- Fournir une éducation de qualité
- Protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence
- Combattre le VIH/SIDA

Pour chacun de ces axes prioritaires d'action, le plan prévoit une série d'objectifs, de stratégies et de mesures, que les gouvernements s'engagent à mettre en œuvre d'ici 2010. Ces objectifs et stratégies doivent être situés dans le contexte de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire qui doivent être atteints d'ici 2015 et qui comprennent une série d'objectifs plus particulièrement relatifs à l'enfance.

² notamment l'Association des droits de l'enfance (Argentine), l'institut d'éducation intégrale pour la santé et le développement (Guatemala), le Mouvement régional contre le travail des enfants et des adolescents et l'IRESIMA (Pérou), Profamilia (Colombie), le Consortium des organisations en faveur des clubs de l'enfance (Népal), le Comité pour les droits de l'enfant, le Réseau de l'enfance et l'Association nationale des ONG (Uruguay).

Le plan d'action mondial contient également d'autres éléments importants portant notamment sur :

- la manière dont les gouvernements pourront rassembler les fonds et les ressources nécessaires pour que le plan d'action se traduise par des mesures concrètes,
- la manière dont les gouvernements procéderont à un contrôle régulier des progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action,
- les acteurs qui doivent être impliqués auprès des gouvernements dans la mise en œuvre du plan d'action, notamment les enfants et les jeunes, les parents, les familles, les autorités locales, les parlementaires, la société civile, le secteur privé, les groupes confessionnels, les media, les organisations internationales.

Une version à l'usage des jeunes lecteurs du Plan d'action peut être consultée à l'adresse <http://www.savethechildren.ca/specialsession/guides.html>. Il s'agit d'un outil pédagogique utile pour les gouvernements qui voudraient expliquer le plan d'action mondial aux enfants, ou pour les enfants et les jeunes qui souhaiteraient connaître le contenu de ce plan avant d'entrer en contact avec le gouvernement de leur pays.

L'élaboration des plans d'action nationaux

Au lendemain de la Session extraordinaire sur l'enfance, les gouvernements retourneront dans leurs capitales pour lancer le processus de préparation des plans d'action nationaux en faveur de l'enfance. Ces plans d'action nationaux seront basés sur le plan d'action mondial, et devront veiller à ce que les priorités et les objectifs convenus lors de la Session extraordinaire soient atteints. Les gouvernements ont été encouragés à élaborer des plans d'action nationaux qui tiendront compte :

- des questions clés et des priorités fixées en faveur de l'enfance dans leur propre pays,
- des traditions culturelles, religieuses et sociales pertinentes.

Ces plans d'action nationaux seront élaborés au cours d'une période de douze mois, de telle sorte que la mise en œuvre du plan puisse débiter le plus rapidement possible. Il est également prévu que les objectifs fixés dans les plans d'action soient intégrés dans les autres politiques et programmes nationaux, notamment dans les stratégies de lutte contre la pauvreté (par exemple les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté).

Qu'est-ce qu'un Plan d'action national ?

Un plan d'action national (PAN) est un document qui relate les priorités fixées par un gouvernement en faveur de l'enfance dans le pays concerné. Il indique la manière dont le gouvernement entend :

- ▶ tenir les promesses faites lors de la Session extraordinaire sur l'enfance et les personnes responsables des actions à entreprendre,
- ▶ adapter les objectifs fixés lors de la Session extraordinaire aux réalités et aux besoins spécifiques du pays,
- ▶ élaborer des objectifs nationaux spécifiques mesurables, de telle sorte qu'il soit possible d'évaluer dans quelle mesure ils ont été atteints,
- ▶ prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés,

- ▶ intégrer ces objectifs dans les autres politiques, plans et programmes nationaux,
- ▶ trouver les fonds et les autres ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés,
- ▶ vérifier les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés,
- ▶ travailler avec les autres « parties prenantes », notamment la jeunesse et les ONG.

Une fois *élaborés*, les plans d'action nationaux seront *mis en oeuvre*, c'est-à-dire appliqués. Ils devront ensuite *faire l'objet d'un suivi* pour s'assurer qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés.

Qui doit être impliqué dans l'élaboration des plans d'action nationaux ?

Afin que les objectifs fixés dans les plans d'action puissent être atteints, toutes les personnes qui de près ou de loin travaillent en faveur de l'enfance doivent être impliquées. Les gouvernements doivent donc impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration des plans d'action nationaux, notamment :

- LES ENFANTS ET LES JEUNES EUX-MÊMES,
- les parents et les communautés locales,
- tous les ministères qui ont des responsabilités concernant l'enfance (notamment la santé, l'éducation, les questions sociales), ainsi que le Ministère des finances (qui contrôle le budget national),
- les ONG et les autres représentants de la société civile, notamment les organisations de femmes et les églises,
- les entreprises,
- certaines professions comme les médecins et les personnels de santé, les enseignants, les travailleurs sociaux, etc.,
- les universitaires et les chercheurs qui étudient les questions liées à l'enfance.

Les enseignements tirés de l'expérience des années 1990

En 1990, des dirigeants des pays du monde entier ont participé au Sommet mondial pour l'enfance organisé à New York qui a débouché sur un Plan d'action pour la survie, la protection et le développement des enfants.

Suite à cette réunion, et pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés, 155 pays ont élaboré des plans d'action nationaux (ou des programmes d'action en faveur de l'enfance). Cependant, les succès enregistrés par ces plans nationaux pour atteindre les objectifs et faire de l'enfance une priorité ont été très inégaux³. Dans les pays où ils ont été couronnés de succès, ils ont contribué à promouvoir une « vision » nationale de ce que le pays désirait pour les enfants ; ils ont encouragé les différents services du gouvernement à coopérer plus étroitement, ils ont impliqué des partenaires non-gouvernementaux et ils ont maintenu leurs efforts sur une période plus longue afin d'atteindre les objectifs fixés.

Plusieurs facteurs déterminants ont contribué au succès des plans d'action nationaux, notamment :

³ Voir Tadesse A. - Les programmes d'action en faveur de l'enfance inspirés du Sommet mondial pour l'enfance dans années 1990 : une évaluation des progrès réalisés et des enseignements tirés, Document de travail de l'UNICEF, New York, 2002

- Une puissante direction politique en faveur de l'enfance, impliquant les responsables politiques à différents niveaux (par exemple, les chefs d'État, les premiers ministres, les ministres, les gouverneurs et les maires), et qui s'est poursuivi malgré les changements de gouvernement,
- Une coordination au sein du gouvernement des politiques et des programmes en faveur de l'enfance,
- Les efforts importants déployés pour élaborer une conception commune de l'action en faveur de l'enfance entre le gouvernement et les autres acteurs comme la société civile et les entreprises,
- La traduction des objectifs à long terme en des mesures plus concrètes,
- L'intégration des mesures en faveur de l'enfance dans les autres plans, réformes et stratégies,
- Les liens établis entre les objectifs nationaux et les objectifs fixés à des niveaux inférieurs du gouvernement (par exemple au niveau de l'État, de la province, de la municipalité ou du district),
- Le contrôle régulier des progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés.

Dans les années 1990, les deux principales lacunes observées dans l'élaboration des plans d'action nationaux étaient les suivantes :

- Les enfants et les jeunes ont rarement été impliqués, alors que d'autres groupes ont été encouragés à prendre part à leur élaboration. Les plans d'action nationaux ont été préparés *pour* les enfants et non pas *avec* les enfants.
- Les plans d'action nationaux en faveur de l'enfance ont été élaborés indépendamment des programmes de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ceci a conduit à des efforts inutiles et à un échec dans la tentative de lier les objectifs des plans d'action nationaux aux droits humanitaires des enfants.

Les différents acteurs ont commencé à s'attaquer à ces deux problèmes à la fin des années 1990, lorsque l'on a constaté un début de prise de conscience de leur importance.

SECTION 2 : FAIR PARTICIPER LA JEUNESSE

Dans cette section du rapport, nous présenterons les principales conclusions tirées des consultations organisées avec les enfants et les jeunes dans le monde entier. Pour chaque rubrique, nous présenterons d'abord les points sur lesquels les enfants et les jeunes des différentes régions du monde s'accordent, pour vous proposer ensuite des citations extraites des rapports nationaux.

Pourquoi faut-il impliquer les enfants et les jeunes ?

Les enfants et les jeunes ont clairement indiqué qu'ils souhaitent être impliqués dans l'élaboration des plans d'action nationaux. Les principales raisons avancées sont les suivantes :

- Ces plans concernent directement les enfants et les jeunes qui sont les principales « parties prenantes ».
- Les enfants et les jeunes connaissent mieux leur condition d'enfant, et peuvent à ce titre aider les gouvernements à mieux comprendre leurs problèmes. Les enfants et les jeunes sont les « experts » véritables pour les questions relatives à l'enfance !
- Les enfants ne sont pas tous les mêmes et les gouvernements doivent entendre les points de vue des différents groupes d'enfants.
- Les enfants ont le droit d'être consultés sur toutes les décisions qui les concernent (conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant).
- Il résulte de la consultation que les enfants et les jeunes peuvent, et veulent jouer leur rôle en soutenant la mise en œuvre des plans d'action.
- Ils permettront de renforcer l'efficacité du plan et l'impact, contribuant ainsi à une plus grande réussite.
- Ceci contribuera à établir la démocratie et encouragera les enfants à assumer des responsabilités pour leur vie, leur communauté et leur société.
- Les jeunes considèrent qu'ils ont une contribution appréciable à apporter - de nouvelles idées et une perspective tournée vers l'avenir.

« Nous les enfants sommes les meilleurs juges de nos problèmes et des solutions à y apporter. Les adultes ne peuvent pas comprendre notre vision des choses s'ils ne nous consultent pas. Certains de nos problèmes ne leur apparaissent pas comme des problèmes. Pour comprendre nos problèmes et les solutions qui selon nous devraient y être apportées, il faut consulter les enfants et les jeunes pour que les plans d'action nationaux puissent réellement améliorer la situation des enfants »

« Les enfants connaissent mieux leurs problèmes, leurs voix devraient donc être entendues pour que les gouvernements puissent contribuer au règlement de ces problèmes »

« Les jeunes pensent qu'ils ont les ressources nécessaires pour aider les adultes à mettre en œuvre les plans d'action »

« *Nous sommes le présent et l'avenir de notre pays* »

« *Les enfants conçoivent de meilleurs plans pour répondre à leurs besoins* »

« *Le principe démocratique est confirmé et encouragé grâce à la participation active des jeunes* »

« *Les enfants sont nombreux, ils ont donc des besoins variés* »

Les expériences antérieures de consultation des enfants et des jeunes

La participation ne doit pas se limiter aux plans d'action nationaux

Les enfants et les jeunes consultés ne veulent pas que l'élaboration des plans d'action nationaux soit leur seule occasion de travailler avec les gouvernements. Ils considèrent que leur contribution à l'élaboration des plans d'action nationaux pourrait être bien plus grande si elle entraînait dans le cadre d'un engagement et d'un dialogue élargi et plus actif entre les gouvernements et les enfants. Ils proposent que :

- les gouvernements redoublent d'effort pour consulter les enfants et les jeunes sur les décisions qui les concernent et les problèmes auxquels ils sont confrontés - et ceci pas uniquement lors des campagnes électorales,
- les enfants et les jeunes aient plus d'informations sur la manière dont les gouvernements travaillent et la manière dont ils peuvent entrer en contact avec l'interlocuteur adéquat (qui, où et comment),
- les gouvernements réfléchissent à la manière dont ils pourraient accorder une oreille plus attentive aux enfants et aux jeunes et qu'ils mettent en place des mécanismes et des procédures pour s'en assurer. Une fois que ceci sera fait, ils devront veiller à ce que tous les enfants et les jeunes aient connaissance de ces canaux de communication,
- des dispositions spécifiques soient adoptées en faveur des enfants et des jeunes qui ont le plus de difficultés à s'adresser à leur gouvernement, par exemple les enfants vivant dans les zones rurales, dans les provinces isolées, les enfants pris au piège dans les conflits armés ou les orphelins,
- les gouvernements réfléchissent à la création au sein du gouvernement d'un service responsable de l'enfance et de la jeunesse, par exemple d'un Ministère de l'enfance ou d'un bureau chargé de l'enfance,
- les gouvernements comprennent que les expériences de participation ne peuvent être positives que si elles s'intègrent dans un cadre de respect des intérêts des enfants et des jeunes, si elles sont fondées sur leur participation réelle, et n'ont pas pour objet de stigmatiser ou de manipuler les enfants impliqués.

« Les gouvernements doivent créer un environnement favorable qui permettra aux jeunes d'échanger leurs points de vue »

« Créer et soutenir un dialogue ouvert et permanent entre les gouvernements et les jeunes »

« Les jeunes doivent avoir une place dans le monde de la politique et dans la vie civile »

« Les gouvernements et les jeunes doivent s'organiser pour établir un lien de communication ; première étape pour régler les problèmes les plus urgents »

« [Il existe] un manque d'instances spécifiques pour coordonner ce genre de communication. De plus, les représentants du gouvernement chargés de la jeunesse sont inaccessibles »

« Les enfants devraient avoir des clubs, des comités ou des groupes organisés où ils pourraient discuter des questions qui les préoccupent et en faire part au gouvernement »

« Il faut créer un ministère de l'enfance, avec un représentant spécial au parlement et dans les autres instances responsables des questions et des problèmes relatifs à la jeunesse »

Les obstacles à la participation des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes consultés considèrent que leur participation à l'élaboration des plans d'action nationaux pourrait se heurter à un certain nombre d'obstacles. En plus du manque de communication régulière avec le gouvernement déjà évoqué, ces obstacles comprennent :

- Les préjugés des représentants du gouvernement et des responsables politiques, qui négligent la contribution que peuvent apporter les enfants.
- Les difficultés pratiques auxquelles se heurtent les enfants et les jeunes pour établir une continuité dans leur coopération avec les gouvernements, notamment les exigences de l'école, les travaux ménagers, la pauvreté, l'insécurité, l'instabilité familiale et l'insuffisance des soins parentaux.
- Les difficultés des adultes à comprendre les questions qui préoccupent la jeunesse et les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés.
- Le manque d'éducation des enfants et des jeunes et la faible sensibilisation à leurs droits.
- Le manque d'informations faciles d'accès dans un langage adapté aux enfants et aux jeunes ; l'utilisation du jargon.
- Le manque de suivi des consultations avec les enfants, pour les informer des actions entreprises et des progrès réalisés.

- La discrimination basée sur l'âge et la tendance à sous-estimer le potentiel des enfants et des jeunes.
- Le manque de contact et d'échanges entre les enfants des différentes parties du pays, au niveau local, national et international.
- Les discriminations dont sont victimes certains groupes d'enfants.

« Les responsables politiques font ce qu'ils ont appris : quand ils étaient jeunes, ils n'ont reçu aucune information, et ils ne pensent pas que c'est leur responsabilité »

« Le temps - La participation prend du temps, l'école aussi, si bien qu'il est difficile aux jeunes de concilier les deux et de rester dynamiques »

« Les jeunes n'ont pas suffisamment de ressources pour se faire entendre (ils ont besoin d'argent pour les voyages, les installations, les ordinateurs, etc.) »

« Les parents et les responsables dans les communautés doivent être informés sur les droits de l'enfant »

« Les guerres dans certaines parties du pays, la peur des sévices sexuels et de l'enlèvement »

« La pauvreté, par exemple les enfants qui ne peuvent pas rencontrer d'autres enfants à cause de la distance ou d'autres obstacles financiers »

« Tous les enfants devraient pouvoir aller à l'école, acquérir des compétences et avoir l'occasion de participer activement aux processus de prise de décision »

« Les gouvernements devraient éviter les termes techniques difficiles »

Que doivent faire les enfants et les jeunes eux-mêmes ?

Les enfants et les jeunes consultés reconnaissent également que pour être pris au sérieux par les gouvernements, ils doivent faire des efforts. Ils sont conscients de la nécessité pour les enfants et les jeunes :

- d'être responsables, disciplinés, et bien organisés,
- de respecter les représentants du gouvernement et les autres personnes qui travaillent avec eux,
- de respecter les enfants qui parlent d'autres langues ou qui ont des centres d'intérêt ou des origines ethniques ou religieuses différentes,
- d'être bien préparés et d'utiliser la bonne approche (par exemple des plans de travail),
- de soumettre des propositions et des solutions concrètes et réalistes,
- de s'assurer qu'ils sont bien informés.

« Les jeunes doivent être bien préparés »

« Les jeunes doivent maintenir leur intérêt et continuer leur action »

« Les enfants doivent utiliser l'approche appropriée et faire des propositions concrètes »

« Les propositions des jeunes doivent être adaptées aux programmes, aux politiques et aux mesures mises en œuvre par les gouvernements »

« Les jeunes doivent avoir confiance en eux-mêmes et se sentir encouragés par les propositions qu'ils soumettent »

De quelle manière les gouvernements doivent-ils impliquer les enfants et les jeunes dans l'élaboration des plans d'action nationaux ?

Comme nous l'avons mentionné, les enfants et les jeunes aimeraient avoir l'occasion de participer à la préparation des plans d'action nationaux en faveur de l'enfance. Ils considèrent que leur implication permettra d'améliorer la qualité et la pertinence des plans d'action. Pour y parvenir, les gouvernements devront adopter une série de mesures pour créer un environnement favorable à une participation réelle des enfants et des jeunes dans le processus d'élaboration des plans d'action. Les enfants et les jeunes consultés ont avancé tout un éventail de propositions concrètes et détaillées sur la manière dont les gouvernements devraient procéder. Les gouvernements devraient notamment :

- Impliquer les enfants dès le début et encourager leur participation tout au long du processus.
- Veiller à la transparence de la procédure d'élaboration des plans d'action nationaux, être précis sur le calendrier et expliquer chaque étape.
- Fournir des informations pertinentes sur les questions relatives aux enfants et sur le plan d'action national dans un langage simple et s'assurer que cette information soit largement diffusée, par exemple par la radio ou par une lettre d'information.
- Prévoir suffisamment de temps !
- Veiller à ce que les enfants et les jeunes obtiennent en avance les informations sur les réunions.
- Utiliser des approches adaptées aux enfants et aux jeunes pour encourager leur participation - au besoin, modifier les procédures adultes.
- Faire preuve de transparence en ce qui concerne les ressources disponibles et consacrées au plan d'action.
- Essayer de donner au plus grand nombre d'enfants et de jeunes la possibilité de participer au processus en organisant des forums et des débats et en intervenant dans les écoles pour expliquer le processus.
- Tenir les enfants et les jeunes régulièrement informés des progrès réalisés.
- Fournir aux enfants et aux jeunes des réponses rapides et réagir régulièrement à leurs contributions.
- Se souvenir que l'action est aussi importante que la parole. Respecter les engagements.
- Rendre le processus aussi équitable et honnête que possible, lutter contre la corruption et la malhonnêteté.
- Utiliser les écoles comme une plate-forme pour diffuser l'information, encourager les débats et combler le fossé qui s'est creusé entre les responsables politiques d'une part et les enfants et les jeunes d'autre part.

- Réfléchir à la désignation de jeunes «mentors» ou conseillers pour soutenir le processus (par exemple de jeunes adultes qui ont une expérience similaire) et d'experts qui pourraient aider les enfants et les jeunes à traduire leurs idées en des propositions concrètes et bien formulées.
- Si les enfants et les jeunes font de bonnes propositions, s'assurer que leurs idées sont intégrées dans les plans d'action nationaux et appréciées comme telles.
- Veiller à ce que les représentants du gouvernement impliqués dans l'élaboration des plans d'action nationaux comprennent l'importance de la participation des enfants et des jeunes, qu'ils aient une formation en matière de droits de l'enfant et sachent encourager la participation des enfants et des jeunes.

« Nous devons être impliqués dès le départ et pendant tout le processus ! »

« Les jeunes doivent être autorisés à participer pendant tout le processus, ils doivent être un partenaire naturel avant, pendant et après la décision »

« Il faut échanger plus d'informations sur la procédure suivie par le gouvernement pour élaborer les plans d'action nationaux »

« Les gouvernements doivent tenir les promesses qu'ils ont faites, notamment leur engagement à travailler avec les ONG et la jeunesse dans l'élaboration de plans d'action nationaux »

« Des informations pertinentes sur les plans d'action nationaux doivent être fournies dans un langage d'enfant »

« Des informations doivent être fournies sur différentes questions spécifiques. Ces informations devraient être faciles à comprendre et faciles à trouver »

« Proposer des conseils - expliquer les moyens et les mécanismes qui permettent réellement aux jeunes de participer à la rédaction et à l'application des plans d'action nationaux »

« Prévoir sur le calendrier des réunions tous les ans et s'assurer que ces réunions se tiennent effectivement »

« Etablir de réels contacts avec les jeunes, venir vers nous, visiter nos écoles, assister à nos manifestations et réunions »

« Donner des réponses CLAIRES et compréhensibles aux questions des jeunes »

De quelle manière la société civile peut-elle soutenir la participation des enfants et des jeunes ?

La participation des enfants et des jeunes dans l'élaboration des plans d'action nationaux suppose un soutien sous différentes formes, notamment :

- L'accès à l'information.
- L'accès aux ressources (y compris des ressources financières, des salles de réunion, des ordinateurs).
- La formation pour acquérir des compétences en matière d'animation, de promotion et de défense des droits, de négociation.
- Des occasions d'échanger les informations et les approches avec d'autres groupes d'enfants et de jeunes.

La société civile - les parents, les associations communautaires, les organisations non gouvernementales, etc. - peuvent jouer un rôle important pour apporter ce soutien. Les enfants et les jeunes consultés ont de nombreuses idées sur la manière dont la société civile pourrait les soutenir de façon bénéfique. Leurs suggestions sont les suivantes :

- Apporter un soutien moral et financier aux enfants et aux jeunes pour qu'ils restent impliqués
- Persuader les gouvernements que la participation de l'enfance et de la jeunesse est pratique et utile
- Proposer aux enfants et aux jeunes une formation pour permettre une participation maximale dans le processus d'élaboration des plans d'action nationaux, par exemple en apportant aux enfants et aux jeunes de nouvelles compétences et des connaissances qui leur permettront d'améliorer leur efficacité dans les consultations
- Proposer aux adultes du gouvernement des formations pour leur permettre de surmonter leurs réticences à la participation des enfants et des jeunes, pour leur donner confiance et leur donner les capacités d'encourager les enfants et les jeunes à s'impliquer
- Soutenir le renforcement des capacités des organisations gérées par les enfants et les jeunes.
- Agir en qualité d'intermédiaire et de médiateur entre les gouvernements d'une part et les enfants et les jeunes d'autre part
- Soutenir les recherches par les pairs (les enfants) pour obtenir des éléments qui pourront soutenir la promotion et la défense des droits des enfants
- Produire des versions à l'usage des enfants des documents importants
- Travailler avec les enfants et les jeunes pour faire un suivi des promesses faites par le gouvernement et le tenir responsable
- Organiser des rencontres d'échange d'informations et de consultation avec les enfants et les jeunes

« Les parents et la communauté doivent nous soutenir »

« Un soutien moral et financier en nous fournissant des salles pour nos réunions »

« Pour mettre en œuvre les différentes initiatives, nous avons besoin de conseils, d'un soutien et d'une assistance en termes d'organisation et d'informations techniques »

« Les ONG et la société civile devraient encourager la participation des enfants en informant les adultes sur les droits de l'enfant. Elles doivent être formées pour créer un environnement favorable »

« Les ONG devraient essayer de convaincre les gouvernements qu'il faut faire participer les enfants »

« [Les ONG] devraient organiser des consultations sur les plans d'action nationaux jusqu'à ce que les organisations d'enfants créent des contacts verticaux et horizontaux »

« [Les ONG devraient] diffuser les informations sur les plans d'action nationaux »

Comment peut-on s'assurer que toutes les voix sont entendues ?

Nous avons demandé aux enfants et aux jeunes de quelle manière les gouvernements et les autres acteurs pourraient veiller à ce que *tous* les enfants puissent pleinement participer à l'élaboration des plans d'action nationaux. Nous leur avons notamment demandé comment s'assurer que les jeunes enfants, les filles et les enfants appartenant à des groupes marginalisés pourraient être impliqués dans le processus. Les enfants et les jeunes ont fait les recommandations suivantes :

Concernant les jeunes enfants de moins de 12 ans

- S'assurer que les jeunes enfants sont pris en compte au même titre que les autres enfants au moment où l'on planifie les modalités de la participation des enfants et des jeunes dans le processus.
- Les jeunes enfants doivent pouvoir participer à la définition des règles régissant la participation des enfants et des jeunes dans les consultations et dans les processus de prise de décision.
- Organiser des activités « ludiques » par des méthodes telles que des pièces de théâtre, des spectacles de marionnettes, des vidéos, des concours de dessin ou des journaux d'enfants.
- Les enfants plus âgés doivent donner des informations, des explications aux plus jeunes enfants et les encourager à travailler sur ce projet.
- Encourager les parents à participer activement au processus d'élaboration des plans d'action nationaux et à travailler avec leurs jeunes enfants sur les problèmes pour trouver une solution.
- Utiliser des livres de contes ou des courts métrages pour expliquer les plans d'action nationaux et interroger ensuite les jeunes enfants.
- Organiser des ateliers spéciaux et garantir la scolarisation des jeunes enfants.
- Faire participer les enfants les plus jeunes aux activités de leurs aînés.

« Il faut toujours prévoir une place pour eux »

« Veiller à ce que les jeunes enfants soient impliqués dans la définition des règles de la participation de tout processus de prise de décision »

« Grâce à des actions conjointes des éducateurs et des jeunes dans des ateliers créatifs »

« Grâce à l'intégration active des parents »

« Ils peuvent organiser des visites dans les écoles primaires pour informer les plus jeunes enfants sur les plans d'action nationaux »

« Ils peuvent faire participer les jeunes enfants en les « amusant » (grâce à des jeux, des spectacles de marionnettes, des films, des journaux d'enfants, des émissions de télévision à l'école).

Concernant les filles et les garçons

- Les adultes animateurs des consultations et des autres processus liés aux plans d'action nationaux doivent bien comprendre les questions de l'égalité entre filles et garçons et veiller à une participation égale des garçons et des filles.
- Les programmes d'activités et les manifestations organisées doivent intéresser aussi bien les garçons que les filles.
- Les enfants et les jeunes impliqués dans les plans d'action nationaux doivent s'engager à assurer la participation égale de tous les enfants et de tous les jeunes.
- Les enfants et les jeunes sélectionnés pour représenter un plus grand nombre d'enfants et de jeunes doivent être élus de manière à garantir un équilibre entre filles et garçons.
- Veiller à ce qu'un nombre égal de garçons et de filles soient invités à participer aux réunions et consultations.
- Réaffirmer la référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant comme base de l'égalité entre filles et garçons.

« Des représentants des garçons et des filles devraient être élus. Ils devront veiller à ce que la contribution des garçons et des filles soit équilibrée »

« Par la mise en place d'un programme qui serait aussi intéressant et aussi alléchant pour les garçons que pour les filles »

« Les garçons et les filles devraient être invités à participer à toutes les activités sur un même pied d'égalité »

« Les jeunes devraient signer une lettre par laquelle ils s'engagent en faveur d'une participation égale de tous les jeunes »

Concernant les groupes marginalisés ayant des capacités différentes

- Les adultes animateurs doivent comprendre et répondre de manière adéquate aux besoins spécifiques de ces enfants et de ces jeunes.
- Fournir du matériel pédagogique dans toutes les langues du pays et dans des formats qui permettent réellement aux enfants de s'impliquer (cassettes audio, publications grand format, braille).
- Demander à ces groupes ce dont ils ont besoin pour participer à l'élaboration des plans d'action nationaux et leur apporter une aide spéciale et un financement pour soutenir leur implication.
- S'assurer que les lieux de réunion et les autres installations permettent et encouragent leur participation active.
- Coopérer avec les ONG qui ont l'expérience de la participation des enfants dans de tels processus.
- Les mettre en contact avec d'autres jeunes qui pourront les soutenir.
- Veiller à ce qu'ils soient représentés dans les organisations d'enfants et de jeunes.

« Lorsqu'ils font participer des personnes qui ont des capacités différentes, les animateurs doivent avoir une formation spéciale pour comprendre et répondre aux besoins de ces enfants et de ces jeunes »

« Il faut les impliquer dans toutes les activités organisées pour les jeunes et s'assurer qu'un espace leur sera spécifiquement réservé »

« Leur fournir des informations dans leur langue et à leur niveau. Faire plus d'efforts pour entrer en contact avec ces enfants. »

« Toujours leur réserver un espace pour qu'ils puissent participer et réussir »

« Travailler avec les ONG qui s'occupent de ces jeunes »

De quelle manière les enfants et les jeunes doivent-ils participer à la mise en œuvre et au suivi des plans d'action nationaux ?

L'élaboration des plans d'action nationaux n'est que *le début* d'un processus dont l'objectif est de créer un monde meilleur pour les enfants. Une fois préparés, les plans d'action nationaux devront se traduire par des mesures concrètes et faire l'objet d'un suivi régulier pour s'assurer qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés. Les enfants et les jeunes souhaitent contribuer à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et jouer un rôle dans le suivi de leurs succès ou de leurs échecs. Ils considèrent que ceci pourrait être fait de différentes manières :

- Par la création d'un groupe permanent représentatif des enfants et des jeunes, qui soit en contact permanent avec le processus des plans d'action nationaux.
- En incitant les enfants à travailler dans leurs propres organisations et dans les autres organisations d'adultes à l'échelle communautaire ou à l'échelle nationale pour assurer un suivi de la mise en œuvre aux différents niveaux.
- Grâce à des réunions régulières d'informations organisées par le gouvernement pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action national.
- En informant régulièrement les enfants et les jeunes des progrès de la mise en œuvre.
- En organisant des journées de suivi afin de vérifier que ce qui avait été convenu dans le Plan d'action national a été effectivement mis en œuvre.

« Les enfants doivent participer aux comités chargés du suivi et de l'évaluation des plans d'action nationaux au niveau du village, du district, de l'Etat... Les enfants doivent être régulièrement consultés sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux »

« [Les enfants et les jeunes] doivent être tenus informés des rapports. Le gouvernement devrait être obligé de donner des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre »

« En créant un groupe permanent représentatif qui soit en contact permanent avec le processus des plans d'action nationaux »

« Les missions et les responsabilités inscrites dans les plans d'action nationaux devraient être connues par tous les acteurs et les décideurs, pour leur permettre de collaborer sur la base de règles et de calendriers précis »

« Les enfants doivent rester en contact avec les media, les ONG et les autres structures internationales pour s'assurer qu'une pression est exercée sur les autorités pour qu'elles appliquent les droits des enfants »

Quelles méthodes et approches peuvent permettre aux enfants d'avoir plus d'influence sur l'élaboration des plans d'action nationaux?

La participation des enfants et des jeunes à l'élaboration des plans d'action nationaux est relativement à ses débuts, si bien que les gouvernements et les enfants en ont une expérience limitée. Cependant, les enfants et les jeunes ont activement participé à d'autres types d'activités visant à influencer les décisions gouvernementales. Nous avons demandé aux enfants et aux jeunes consultés par quelles méthodes et approches ils ont pu communiquer leurs idées aux gouvernements et augmenter leurs chances d'être entendus. Leurs réponses révèlent qu'ils y sont essentiellement parvenus :

- En invitant des représentants du gouvernement central et des autorités locales à rencontrer des groupes d'enfants pour discuter de la manière dont ils pourraient participer aux plans d'action nationaux et de la manière dont la communication entre les enfants et le gouvernement pourrait être améliorée.
- En écrivant des lettres et en préparant des pétitions pour demander l'implication des enfants dans le processus des plans d'action nationaux.
- En préparant des plans d'action nationaux alternatifs réalistes et concrets pour expliquer ce qui selon eux devrait être fait.
- En veillant à ce que les comités d'enfants, les parlements d'enfants et les autres réseaux représentatifs des enfants et des jeunes exercent des pressions pour que les enfants et les jeunes soient activement impliqués dans le processus des plans d'action nationaux.
- Grâce à l'éducation du public, la sensibilisation des parents, des communautés et du public en général sur l'élaboration des plans d'action nationaux et sur l'importance de la participation des enfants et des jeunes.
- Grâce à l'implication des media, en leur expliquant le processus et en veillant à ce que les perspectives des enfants et des jeunes soient prises en compte.
- Grâce à l'organisation de campagnes de sensibilisation pour que des mesures soient prises sur les questions les plus importantes.
- En demandant aux ONG nationales et internationales de convaincre les gouvernements de prendre en compte l'avis des enfants et des jeunes dans l'élaboration des plans d'action nationaux.

« Ecrire une bonne lettre au gouvernement pour expliquer pourquoi la participation des jeunes est importante »

« Organiser des forums régionaux avec les autorités locales et nationales pour que les voix de la jeunesse soient entendues »

« Critiquer le gouvernement à travers les media »

« Organiser une campagne d'information avec des brochures, un site internet, des articles dans les journaux, des publicités, des visites d'écoles, de clubs de jeunes et d'organisations sportives. Les campagnes doivent être organisées par des jeunes, et doivent être intéressantes et utiles »

« Ne jamais se décourager ! »

« Contacter différents media pour exercer une pression sur le gouvernement »

« Demander l'aide des ONG »

« Montrer par une pétition que beaucoup de jeunes sont en faveur de la participation »

Quel serait, pour les enfants et les jeunes, le sens d'une réelle implication dans l'élaboration des plans d'action nationaux ?

Nous avons demandé aux enfants et aux jeunes consultés comment ils se sentiraient s'ils participaient réellement à l'élaboration des plans d'action nationaux. Leurs réponses reflètent une réelle volonté d'être impliqués dans le processus et la satisfaction qu'une telle participation leur apporterait.

« [Les enfants] se sentiraient heureux et fiers »

« Les enfants sauraient que les gouvernements respectent leurs droits »

« Ce serait une grande avancée pour la jeunesse »

« Participer à la préparation des plans d'action nationaux nous donne l'impression d'être considérés comme des citoyens, et que les enfants sont reconnus comme un outil important pour réaliser leurs droits »

« Les adultes comprendraient mieux nos problèmes, nos aspirations et nos sentiments. Ceci conduira à une relation saine entre les enfants et les adultes »

Dernier acte - L'évaluation de la consultation par les enfants et les jeunes

Après la consultation, nous avons demandé aux enfants et aux jeunes leurs impressions et leurs sentiments sur la consultation, qui semble avoir été perçue comme un exercice ambitieux et satisfaisant :

« C'était stimulant et instructif. C'était drôle. C'était très dur mais ça valait la peine, à chaque instant ! Je pense que nous devrions avoir beaucoup plus de réunions de ce genre, toutes ces manifestations avec la jeunesse signifient pour moi une chose : beaucoup de nouvelles idées, d'énergie et de joie ! Il faut tirer le meilleur de l'enthousiasme des jeunes, nous sommes une machine puissante qu'il faut manier avec précaution. Voilà le message que nous adressons aux adultes ! »

Maria, 17 ans

« ... nos premières impressions étaient très positives ! Après deux jours de dur labeur qui ont conduit à des résultats plus que positifs, nous avons réussi à profiter de cette situation et à être tous rassemblés pour que ce week-end soit encore plus mémorable. Ayant compris la signification et l'importance de notre mission, en plus de la volonté de contribuer par notre travail à la participation concrète des jeunes dans la société, nous nous sommes investis pour que le premier projet de plan d'action national soit aussi complet que possible... »

Tiana et Dragana, 17 ans

« Mes rêves ont évolué pendant les discussions, mes idées ont mûri au contact des idées des autres, mes droits ont été respectés au même titre que je m'étais engagé à respecter les droits des autres. J'aime Man qui m'a aidé à être un enfant avec son côté enfantin, et j'aime toutes les personnes qui ont travaillé avec lui pour mettre en œuvre des idées similaires, avec dans leur cœur les mêmes motivations »

Ana, 17 ans